



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/215
16 septembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Cinquante-troisième session
Genève, 7-9 septembre 2009

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CADRE
STRATÉGIQUE ET DU BUDGET-PROGRAMME
SUR SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 7 au 9 septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. PROJET DE DÉCISION ET CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION	2
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	6
III. QUESTIONS D'ORGANISATION	6
<u>Annexes</u>	
I. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail.....	8
II. Participation	9

I. PROJET DE DÉCISION ET CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

A. Projet de décision soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (Point 3 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* avec satisfaction des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires et les partenaires de développement, ainsi que des rapports établis à l'intention du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme;
2. *Réaffirme* le rôle du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme en tant que principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique et de débat interactif entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra;
3. *Remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leur soutien, et invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à fournir un financement adéquat pour les activités de coopération technique de la CNUCED;
4. *Note* la diminution de 8 % du total des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale en 2008, tout en relevant que 2007 avait été une année exceptionnelle du point de vue des contributions;
5. *Remercie* les donateurs de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, s'inquiète de ce que le Fonds n'ait jamais atteint le niveau escompté, et invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions financières à ce fonds afin d'assurer, notamment, une pleine et entière participation des représentants des PMA et de leurs acteurs de la société civile à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence elle-même. Invite également les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions extrabudgétaires pour permettre au secrétariat de la CNUCED d'optimiser ses contributions de fond et ses contributions techniques à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;
6. *Demande* la mise en œuvre intégrale, par le Secrétaire général de la CNUCED, des précédentes décisions du Groupe de travail – en particulier du paragraphe 12 des conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme à la reprise de sa cinquante-deuxième session en juin 2009 (TD/B/WP/210) – appelant à renforcer la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses mandats, s'agissant notamment de fournir un appui de fond et un appui technique à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

7. *Rappelle* le paragraphe 10 de l'Accord d'Accra et demande à la CNUCED d'exécuter ses activités de coopération technique conformément aux paragraphes pertinents de l'Accord d'Accra;
8. *Note* avec satisfaction l'accroissement de l'ensemble des activités correspondant à l'exécution des programmes de coopération technique de la CNUCED. Les besoins spéciaux des PMA exigeant une attention particulière, demande instamment aux donateurs, aux donateurs potentiels et au secrétariat de la CNUCED d'intensifier l'assistance destinée à ces pays;
9. *Se déclare* préoccupé par la diminution des fonds alloués aux projets d'assistance technique destinés aux pays en développement candidats à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et en particulier aux PMA. À cet égard, invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour l'accession à l'OMC aux fins du financement de ces projets, et conformément au paragraphe 90 de l'Accord d'Accra, invite la CNUCED à renforcer ces projets d'assistance technique et à en étudier de nouveaux mécanismes de financement;
10. *Note* avec satisfaction la création d'un nouveau site Web de la CNUCED consacré aux projets et sa contribution potentielle à une plus grande transparence, à un meilleur suivi et à une meilleure information concernant les projets, et demande au secrétariat de continuer et d'améliorer ce site Web/portail;
11. *Prie* le secrétariat d'intensifier ses activités aux niveaux régional et sous-régional, et de veiller à ce que la dimension régionale soit dûment prise en considération dans l'exécution des activités de coopération technique. Prie également le secrétariat d'améliorer les données et les outils d'analyse relatifs aux flux et à la coopération Sud-Sud, et d'encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, conformément au paragraphe 43 de l'Accord d'Accra;
12. *Remercie* le secrétariat des informations fournies sur les demandes de coopération technique et le prie de continuer à fournir ce type d'information, en insistant particulièrement sur le suivi et le financement;
13. *Rappelle* ses décisions 492 (LIV) et 495 (LV), ainsi que les paragraphes 215 c), 216 et 217 de l'Accord d'Accra concernant la nécessité d'accroître la cohérence de la planification et de l'exécution des programmes de coopération technique, en particulier par la constitution d'ensembles thématiques;
14. *Réaffirme* que la mise en place de fonds d'affectation spéciale thématiques devrait viser à accroître l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED sans préjudice de la portée, du contenu, des modalités d'exécution et de la qualité de l'information. Ces fonds devraient également renforcer les liens entre les activités opérationnelles, d'une part, et les travaux d'analyse de la CNUCED et les résultats des délibérations intergouvernementales, d'autre part;
15. *Note* que le regroupement financier de projets est le préalable nécessaire à la création de fonds d'affectation thématiques et qu'il exige à un regroupement des contributions, avec le consentement des donateurs, et note en outre avec préoccupation les progrès limités réalisés concernant le regroupement de projets et la création de fonds d'affectation thématiques, remercie

les donateurs qui ont fourni au secrétariat les instructions nécessaires pour progresser à cet égard et invite les autres donateurs à fournir les instructions nécessaires;

16. *Prie* le secrétariat d'organiser, avant la fin de 2009, un séminaire de réflexion, avec la participation de donateurs, de bénéficiaires et du secrétariat, sur les difficultés rencontrées et les solutions à envisager pour une mise en œuvre des recommandations relatives à la création des fonds d'affectation thématiques. *Prie* le secrétariat de faire rapport au Groupe de travail sur les progrès accomplis en matière de regroupement des fonds d'affectation spéciale;

17. *Se félicite* de l'intérêt accru porté par la CNUCED aux résultats et l'encourage à continuer d'évoluer vers une gestion axée sur les résultats assortie d'objectifs clairs, d'une indication des résultats escomptés et d'indicateurs vérifiables pour les produits d'une certaine portée;

18. *Prend note* de la participation active de la CNUCED aux initiatives interinstitutions liées au processus de renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et de son rôle de chef de file au sein du Groupe de travail sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat, et accueillerait favorablement toute future décision intergouvernementale à l'Assemblée générale sur la réforme pour une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies;

19. *Prend note* de la contribution de la CNUCED aux activités pilotes des «programmes de pays» sans préjudice d'une future décision intergouvernementale relative à la réforme pour une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies;

20. *Invite* le secrétariat à étudier les possibilités d'accroître les partenariats avec le secteur privé pour l'exécution et le financement d'activité de coopération technique.

B. Conclusions concertées

Évaluation des activités de la CNUCED: évaluation externe approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base (Point 4 de l'ordre du jour)

1. Évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,

Ayant examiné le rapport intitulé «Évaluation extérieure approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base» (TD/B/WP/213), la documentation d'appui (TD/B/WP/214) et le document établi par le secrétariat intitulé «Management response to the in-depth external evaluation of UNCTAD's commodities programme» (TD/B/WP(53)/CRP.1),

1. *Félicite* l'équipe d'évaluation et la *remercie* de son rapport, ainsi que le secrétariat du soutien apporté au processus d'évaluation et le Gouvernement norvégien de son soutien financier;

2. *Prend note* des conclusions du rapport de l'équipe d'évaluation, et se déclare préoccupé par les problèmes et les insuffisances évoqués par l'équipe d'évaluation, réaffirme que la CNUCED a un rôle central et primordial à jouer dans la réflexion sur les questions de développement liées aux produits de base, reconnaît les efforts déployés depuis pour améliorer les résultats dans le domaine des produits de base par la mise en œuvre de l'Accord d'Accra, notamment avec la création du Groupe spécial sur les produits de base sous l'autorité directe du Secrétaire général;

3. *Fait siennes* les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, en tenant compte des observations faites sur le rapport au cours de la session, note les mesures déjà prises par le secrétariat en ce sens et lui demande d'appliquer les recommandations ainsi approuvées dans les limites du mandat de la CNUCED;

4. *Se félicite* des contributions apportées par des donateurs à ce programme de travail, invite le Groupe spécial sur les produits de base à intensifier sa productivité conformément aux recommandations, et invite la communauté des donateurs à accroître son appui financier aux initiatives relevant de ce programme de travail;

5. *Prie* le secrétariat de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations approuvées à sa prochaine session consacrée à la coopération technique, en tenant compte de ce que certaines recommandations – par exemple, pourvoir les postes vacants au moyen d'un personnel hautement qualifié possédant les compétences requises – ont un caractère immédiat ou à court terme. Prie donc le secrétariat de faire rapport sur la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations à la prochaine réunion directive du Conseil du commerce et du développement en 2010.

2. Plan d'évaluation

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,

Ayant examiné le plan d'évaluation proposé par le secrétariat,

1. *Réaffirme* l'importance du processus d'évaluation indépendante à la CNUCED et prie le secrétariat d'exécuter le plan comme suit:

a) En 2010: Évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits pays structurellement et économiquement faibles et vulnérables;

b) En 2011: Évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement;

2. À titre exceptionnel, *demande* qu'une évaluation indépendante du programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien soit réalisée par un évaluateur externe, et recommande que les résultats de cette évaluation soient examinés par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-huitième session, au titre du point de son ordre du jour consacré à l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Déclarations liminaires

1. Des déclarations liminaires ont été prononcées par: M. Petko Draganov, Secrétaire général adjoint de la CNUCED; le représentant de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de la Colombie au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant du Bangladesh au nom du Groupe des pays les moins avancés; le représentant de Sri Lanka au nom du Groupe asiatique; le représentant de la Côte d'Ivoire au nom du Groupe africain; le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne; et le représentant de la Chine.

B. Séances informelles

2. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

3. À sa séance plénière d'ouverture, le 7 septembre 2009, le Groupe de travail a élu M^{me} Heli Niemi (Finlande) Présidente et M. Jesus Ricardo S. Domingo (Philippines) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

4. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/211), qui se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique: évaluation externe approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**C. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session
du Groupe de travail**

(Point 5 de l'ordre du jour)

5. À sa séance plénière de clôture, le 9 septembre 2009, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session (voir l'annexe I).

**D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

6. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa cinquante-troisième session.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION
DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2012-2013.
4. Examen de la mise en œuvre de la politique de publication et de la stratégie de communication.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Participation¹

1. Les représentants des États membres du Groupe de travail ci-après ont participé à la session:

Albanie	Iran (République islamique d')
Chine	Japon
Djibouti	Maroc
El Salvador	Mexique
États-Unis d'Amérique	Pérou
Finlande	Philippines
France	Suède
Indonésie	Suisse

2. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, ont participé à la session:

Afrique du Sud	Malaisie
Algérie	Népal
Allemagne	Norvège
Angola	Oman
Arabie saoudite	Ouzbékistan
Bangladesh	Portugal
Belgique	Qatar
Bénin	République arabe syrienne
Brésil	République dominicaine
Burundi	République tchèque
Cameroun	Roumanie
Chypre	Rwanda
Colombie	Serbie
Côte d'Ivoire	Slovaquie
Émirats arabes unis	Slovénie
Espagne	Sri Lanka
Grèce	Thaïlande
Guatemala	Ukraine
Haïti	Venezuela (République salvadorienne du)
Inde	Viet Nam
Iraq	Yémen
Israël	Zimbabwe
Kazakhstan	

¹ La liste des participants porte la cote TD/B/WP(53)/INF.1.